

# COTISATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Tarifs applicables à partir du Mercredi 03 Janvier 2018

**La cotisation annuelle est fixée à :**

**Tarif A : 35 €** pour les personnes à faible revenu.

**Tarif B : 41 €** pour les personnes au revenu = au SMIC.

**Tarif C : 47 €** pour les autres personnes et les associations.

<b>ORDINATEUR FIXE (cotisation annuelle + contribution)</b>		
<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>
<b>35 €</b> cotisation avec UC comprise	<b>41 €</b> cotisation avec UC comprise	<b>47 €</b> cotisation <b>41 €</b> Uc simple
<b>30 € l'écran plat garanti 3 mois</b>		
<b>35 €</b> cotisation avec <u>Passage sous Linux</u> sans sauvegarde des données	<b>41 €</b> cotisation avec <u>Passage sous Linux</u> sans sauvegarde des données	<b>47 €</b> cotisation <b>41 €</b> pour chaque UC <u>Passée sous Linux</u> sans sauvegarde des données
<b>Formations thématiques (3 €/ heure )</b>		

<b>ORDINATEUR PORTABLE (priorité aux structures, aux personnes à mobilité réduite, aux étudiants...)</b>	
<b>Tarif A</b>	<b>50 € + 35 € cotisation</b>
<b>Tarif B</b>	<b>50 € + 41 € cotisation</b>
<b>Tarif C</b>	<b>70 € + 47 € cotisation</b>

Les portables sont garantis 1 mois non compris la casse ou la chute.

## GARANTIE

L'UC est garantie un an sous réserve de participer à l'atelier d'initiation sinon il vous sera demandé 10 € à chaque réparation de l'unité centrale.

Nous nous engageons à vous fournir :

- Un navigateur d'accès internet.
- Une suite bureautique (Libre office).
- Un lecteur CD.

En option supplémentaire, nous vous proposons **si** nous avons le matériel :

Hauts parleurs	5 €
Chargeur	10 €

Ces cotisations et contributions complémentaires permettent à l'association de :

- Lutter contre la fracture numérique (ateliers du don)
- Remettre en service le matériel pour le ré-emploi (charte)
- Promouvoir les logiciels libres (système non marchand)

